



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III**

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Bateau utilitaire en aluminium	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23239-230967/B	Date 2023-07-27
Client Reference No. - N° de référence du client 23239-230967	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MC-009-29132	
File No. - N° de dossier 009mc.23239-230967	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-09-05 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gagnon, Brienne	Buyer Id - Id de l'acheteur 009mc
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-4939 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Construction, Refit and Related Services/Construction navale, Radoubs et services connexes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette demande de soumissions annule et remplace le numéro de demande de soumissions précédent 23239-230967/A daté du 26 mai 2023 avec une clôture du 18 juillet 2023 à 14 h. Une séance de compte rendu ou de rétroaction sera offerte sur demande aux soumissionnaires, aux offrants et aux fournisseurs qui ont soumissionné dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2SUMMARY.....	3
1.3 COMPTES RENDUS.....	4
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS DU SOUMISSIONNAIRE.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE DE SOUMISSIONS	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 CONTESTATION..... DES SOUMISSIONS ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.2SECTION I:OFFRE TECHNIQUE.....	7
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE.....	7
3.4 SECTION III : CERTIFICATIONS.....	7
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET FONDEMENT DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2BASIS DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS REQUISES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2CERTIFICATIONS PRÉCÉDENTS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	9
6.1 ASSURANCE – AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE.....	9
PARTIE 7 - CLAUSES CONTRACTUELLES QUI EN DÉCOULENT.....	10
7.1 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	10
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
7.3 EXIGENCES EN MATIÈREDE SÉCURITÉ	10
7.4 DURÉE DU CONTRAT	10
7.5 POUVOIRS.....	10
7.6 PAIEMENT	12
7.7 INSTRUCTIONS DE FACTURATION	12
7.8CERTIFICATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
7.9 LOIS APPLICABLES	13
7.10 PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
7.11 RÉUNION D'ATTRIBUTION ET DE LANCEMENT APRÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	13
7.12 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	14
7.13 CLAUSES DU MANUEL DU SACC	14
7.14MANUELS	14

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.15ACCEPTANCE	14
7.16 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
7.17WPROCÉDURES DE RÉCLAMATION ARRANTY	15
ANNEXE « A »	17
ÉNONCÉ TECHNIQUE DES BESOINS	17
ANNEXE « B »	18
MÉTHODE DE PAIEMENT.....	18
ANNEXE « C »	19
QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSES DU CANADA.....	19
ANNEXE « D »	20
RÉCLAMATION DE GARANTIE	20

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions est divisée en sept parties, plus les pièces jointes et les annexes, comme suit :

Partie 1 : Renseignements généraux : fournit une description générale du besoin;

Partie 2 : Instructions du soumissionnaire : fournit les instructions, les clauses et les conditions applicables à la demande de soumissions;

Partie 3 : Instructions pour la préparation des soumissions : fournit aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;

Partie 4 : Procédures d'évaluation et méthode de sélection : indique comment l'évaluation sera effectuée, les critères d'évaluation qui doivent être pris en compte dans la soumission et la méthode de sélection;

Partie 5 : Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;

Partie 6 : Exigences en matière de sécurité, exigences financières et autres : comprend les exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;

Partie 7 : Clauses du contrat subséquent : comprend les clauses et conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des besoins techniques, la base de paiement, les questions du soumissionnaire et les réponses du Canada et la demande de garantie.

1.2 Résumé

1.2.1 Ressources naturelles Canada est obligé d'acheter deux (2) bateaux utilitaires en aluminium de 4,6 à 4,9 mètres avec remorques et moteurs, construits conformément à l'annexe « A » de l'Énoncé technique des besoins (TSOR).

Livraison

Les navires et livrables terminés doivent être livrés au plus tard le **31 mars 2024**.

Lieux de livraison :

Ressources naturelles Canada
2464, chemin Sheffield
Ottawa (Ontario)
K1B 4E5

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.2.2 Cette exigence est assujettie à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.2.3 Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité associées à cette exigence.

1.2.4 Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion CPC fourni par la Société canadienne des postes pour transmettre leur soumission par voie électronique. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2 intitulée Instructions aux soumissionnaires et la partie 3 intitulée Instructions pour la préparation des soumissions de la demande de soumissions pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit ou par téléphone

1.4 Restriction relative à la présentation des soumissions

Il s'agit d'un appel d'offres pour la construction de navires de moins de 1 000 tonnes de déplacement léger. Les deux chantiers navals sélectionnés par le Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale pour les programmes de travail des combattants et des navires hors combat ne sont pas admissibles à soumissionner à cet égard. Par conséquent, ni Irving Shipbuilding Inc., ni Vancouver Shipyards Company Ltd., ni aucune de leurs filiales ou sociétés affiliées, ni la personne qui les contrôle (« filiale », « société affiliée », « contrôle » et « personne », au sens de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. 1985, ch. C-44) ne sont admissibles à présenter une soumission ou un contrat pour les travaux visés par la présente demande de soumissions. En présentant une soumission dans le cadre de cette demande de soumissions, le soumissionnaire atteste qu'il respecte la restriction susmentionnée. Il sera également précisé dans tout contrat subséquent que si le soumissionnaire ne se conforme pas à la restriction susmentionnée, que ce soit sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour défaut conformément aux dispositions du contrat.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS DU SOUMISSIONNAIRE

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par numéro, date et titre sont énoncées dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'acquisition](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission acceptent d'être liés par les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et d'accepter les clauses et les conditions du contrat qui en résulte.

Les Instructions uniformisées [2003](#) (2023-06-08) - Biens ou services - Exigences concurrentielles, sont intégrées par renvoi à la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 de [2003](#), Instructions uniformisées - Biens ou services - Exigences relatives à la concurrence, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du manuel du SACC

B1000T (2014-06-26) – État du matériel - Offre

B3000T (2006-06-16) – Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions ne doivent être soumises qu'à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de soumettre en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) pour les soumissions fermées à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale (RCN), l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.pareceptiondessoumissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement par courriel à cette adresse courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation de CPC Connect, comme il est indiqué dans les Instructions normalisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message de CPC Connect si le soumissionnaire utilise son propre contrat de licence pour le service Connexion CPC.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions envoyées par télécopieur à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements - Demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la soumission. Les demandes de renseignements reçues après cette date peuvent ne pas recevoir de réponse.

Les soumissionnaires doivent faire référence aussi précisément que possible à l'élément numéroté de la demande de soumissions auquel la demande de renseignements se rapporte. Les mamelles B devraient prendre soin d'expliquer chaque question de façon suffisamment détaillée afin de permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui sont de nature exclusive doivent être clairement marquées comme « exclusives » à chaque élément pertinent. Les articles identifiés comme « exclusifs » seront traités comme tels, sauf si le Canada détermine que l'enquête n'est pas de nature exclusive. Le Canada peut modifier la ou les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, de sorte que la nature exclusive de la ou des questions soit éliminée et que la demande puisse être répondue à tous les soumissionnaires. Le Canada ne répondra peut-être pas aux demandes de renseignements qui ne sont pas soumises sous une forme pouvant être distribuée à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat qui en résulte doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur en Ontario.

Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, substituer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans nuire à la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, il reconnaît que les lois applicables spécifiées sont acceptables pour les soumissionnaires.

2.5 Mécanismes de contestation des soumissions et de recours

- a) Plusieurs mécanismes sont à la disposition des fournisseurs potentiels pour contester certains aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat.
- b) Le Canada encourage les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web [d'achat et de vente](#) du Canada , sous la rubrique « [Contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », contient des renseignements sur les organismes de traitement des plaintes potentiels, tels que :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- c) Les fournisseurs doivent noter qu'il y a **des délais stricts** pour le dépôt des plaintes, et les délais varient selon l'organisme de traitement des plaintes en question. Les fournisseurs doivent donc agir rapidement lorsqu'ils veulent contester n'importe quel aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions de préparation des soumissions

Le Canada demande au soumissionnaire de présenter sa soumission conformément à l'article 08 des instructions normalisées de 2003. Le système CPC Connect a une limite de 1 Go par seul message publié et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission dans des sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Offre financière

Section III : Certifications

Les prix ne doivent apparaître que dans l'offre financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada s'est engagé à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 dans le but de positionner le Canada pour réussir dans une économie verte et d'atténuer les répercussions des changements climatiques. Par conséquent, les demandes de soumissions futures pourraient comprendre ce qui suit :

- il peut y avoir des critères d'évaluation ou d'autres instructions dans l'appel d'offres ou les documents contractuels liés à la mesure et à la divulgation des émissions de GES de votre entreprise;

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- il se peut qu'on vous demande ou que l'on vous demande de participer à l'une des initiatives suivantes pour présenter une soumission, une offre ou un arrangement ou si le contrat vous est attribué :
 - le Défi zéro émission nette du Canada;
 - la Course à zéro des Nations Unies;
 - l'Initiative des cibles fondées sur la science;
 - le Carbon Disclosure Project;
 - l'Organisation internationale de normalisation;
- vous devrez peut-être fournir d'autres preuves de l'engagement et des mesures prises par votre entreprise en vue d'atteindre les objectifs de consommation nette zéro d'ici 2050.

3.2 Section I:Offre technique

Dans leur soumission technique, les repreneurs de soumissions doivent démontrer qu'ils comprennent les exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire leur approche, d'une manière approfondie, concise et claire pour l'exécution des travaux.

La soumission technique doit traiter de façon claire et suffisamment approfondie des points qui sont assujettis aux critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de répéter l'énoncé contenu dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires abordent et présentent des sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes rubriques. Pour éviter les dédoublements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leurs soumissions en identifiant le paragraphe spécifique et le numéro de page où le sujet a déjà été abordé.

3.3 Section II : Soumission financière

3.3.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement énoncée à l'annexe « B ».

3.3.2 Fluctuation du taux de change

La nécessité ne prévoit pas d'offrir d'atténuer les risques liés aux fluctuations du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés aux fluctuations du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission qui comprend une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.4 Section III : Certifications

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations et les renseignements supplémentaires exigés par la partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET FONDEMENT DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Pour être conforme, la proposition du soumissionnaire doit, à la satisfaction du Canada, satisfaire à toutes les exigences du TSOR et fournir tous les renseignements demandés dans la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, 3.2 Section I - Soumission technique.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, destination FOB, droits de douane canadiens et taxes d'accise incluses.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Afin d'être conforme, la proposition du soumissionnaire doit, à la satisfaction du Canada, satisfaire à toutes les exigences et fournir tous les renseignements demandés dans la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, 3.3 Section II - Soumission financière et l'Annexe « B » - Base de paiement.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit être conforme aux exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations requises et les renseignements supplémentaires pour obtenir un contrat.

Les attestations fournies par les soumissionnaires au Canada sont sujettes à vérification par le Canada en tout temps. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable ou déclarera un entrepreneur en défaut si une attestation du soumissionnaire est jugée fausse, sciemment ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la période du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le défaut de se conformer et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante rendra la soumission non recevable ou constituera un manquement au contrat.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.1 Attestations requises avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations suivantes dûment remplies dans le cadre de leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration des infractions déclarées coupables

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des Instructions uniformisées, tous les pis doivent fournir avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [formulaires pour le régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-eng.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-eng.html>) : à examiner plus avant dans le processus d'approvisionnement.

5.2 Certifications Précédents à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous doivent être soumis avec la soumission, mais peuvent être soumis par la suite. Si l'une ou l'autre de ces attestations requises ou des renseignements supplémentaires n'est pas rempli et soumis comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire d'un délai pour fournir les renseignements. Le défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai précisé rendra la soumission non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise

Conformément à l'article de la Politique d'inadmissibilité et de suspension, Renseignements à fournir lors d'une soumission, d'un marché ou d'une conclusion d'un accord immobilier (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html>), le soumissionnaire doit soumettre la documentation requise, s'il y a lieu, pour s'assurer que sa soumission n'est pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation des soumissions

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et l'un des membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé sur le Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi Liste « Admissibilité limitée au PCF à soumissionner » disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer qu'une soumission n'est pas recevable si le soumissionnaire, ou tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, figure sur la liste « Fcp Limited Eligibility to Bid » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

6.1 Assurance – Aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider si une couverture d'assurance est nécessaire pour remplir son obligation en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute assurance acquise ou maintenue par l'entrepreneur est à ses propres frais et pour son propre bénéfice et protection. Il ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat et ne réduit pas sa responsabilité en vertu du contrat.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 - CLAUSES CONTRACTUELLES QUI EN DÉCOULENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir deux (2) bateaux utilitaires en aluminium de 4,6 à 4,9 mètres avec remorque et moteurs conformément à l'énoncé technique des exigences de l'annexe « A » et aux questions des soumissionnaires et aux réponses du Canada à l'annexe « C ».

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par numéro, date et titre sont énoncées dans le [Manuel des clauses et conditions uniformisées d'acquisition](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

[2010A \(2022-12-01\)](#) - Conditions générales – Complexité moyenne - Biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences en matière de sécurité

7.3.1 Il n'y a pas d'exigence de sécurité applicable au contrat.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit rétablie d'ici le 31 mars 2024, la meilleure livraison qui pourrait être offerte est _____.

7.4.2 Points de livraison

L'élucidé de l'exigence sera fait au(x) point(s) de livraison spécifié(s) ci-dessous.

Ressources naturelles Canada
2464, chemin Sheffield
Ottawa (Ontario)
K1B 4E5

7.5 Pouvoirs

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est la suivante :

Nom : Brianne Gagnon
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Direction générale des approvisionnements
 Direction : Construction maritime
 Adresse: 11 Rue Laurier Gatineau, QC J8X 4A6

Téléphone : 873-355-4939

Adresse e-mail: Brianne.gagnon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du marché et toute modification apportée au contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux qui dépassent ou dépassent la portée du contrat sur la base de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Autorité technique

L'autorité technique du contrat est la suivante :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone: ____-____-

Télécopieur : ____-____-____-

Adresse électronique : _____

L'autorité technique est le représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec l'autorité technique; toutefois, l'autorité technique n'a pas le pouvoir d'autoriser des modifications de la portée des travaux. Les changements à la portée des travaux ne peuvent être apportés qu'au moyen d'une modification du contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Autorité d'inspection

L'autorité d'inspection pour le contrat est:

Nom: _____

Title: _____

Organization: _____

Address: _____

Telephone: ____-____-____

E-mail: _____.

L'autorité d'inspection est le représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de l'inspection des travaux et de l'acceptation des travaux. L'autorité d'inspection peut être représentée sur place par un inspecteur désigné et tout autre inspecteur du gouvernement du Canada qui peut, de temps à autre, être affecté à l'appui de l'inspecteur désigné.

7.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Titre: _____

Organization: _____

Address: _____

Telephone: ____ - ____ - ____

E-mail: _____.

7.6 Paiement

7.6.1 Méthode de paiement

Pour que l'entrepreneur puisse s'acquitter de façon satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, il recevra un prix ferme, tel qu'il est précisé à l'annexe « B », pour un coût total de _____\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements de conception, les modifications ou les interprétations des travaux, à moins qu'ils n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans les travaux.

7.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur à l'achèvement et à la livraison des travaux conformément aux dispositions du contrat relatives au paiement si :

- a. une facture exacte et complète et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation fournies dans le contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

7.7 Instructions de facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément à la section intitulée « Présentation de facture » des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises tant que tous les travaux indiqués dans la facture ne sont pas terminés.

2. Les factures doivent être réparties comme suit :

L'original et une (1) copie doivent être transmis à l'adresse suivante pour certification et paiement.

3. Une (1) copie doit être transmise à l'autorité contractante identifiée à la section intitulée « Autorisations » du marché.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.7.1 Instructions d'expédition - Livraison à destination

Les marchandises doivent être expédiées vers les destinations spécifiées dans le présent contrat et livrées : Incoterms 2023 « PDD - Droits acquittés de livraison » à Ressources naturelles

Canada

2464, chemin Sheffield

Ottawa (Ontario)

K1B 4E5

7.8 Certifications et renseignements supplémentaires**7.8.1 Conformité**

Sauf indication contraire, la conformité continue aux attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou son précédent à l'attribution du contrat, et la coopération continue pour fournir des renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et le défaut de se conformer constituera le manquement de l'entrepreneur. Les attestations sont assujetties à la vérification du Canada pendant toute la durée du contrat.

7.8.2 Indemnisation des accidentés du travail

L'entrepreneur doit tenir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné pendant la durée du contrat.

7.9 Lois applicables

Le Contrat doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur en _____.

7.10 Priorité des documents

S'il y a une divergence entre le libellé des documents qui figurent sur la liste, le libellé du document qui apparaît pour la première fois sur la liste a priorité sur le libellé de tout document qui apparaît par la suite sur la liste.

- a) les statuts;
- b) les conditions générales [2010A \(2022-12-01\)](#) Biens de complexité moyenne
- c) Annexe A, Énoncé technique des besoins;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Questions des soumissionnaires et réponses du Canada;
- f) Annexe D, Réclamations de garantie;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée de _____;

7.11 Réunion d'attribution et de lancement après l'attribution du contrat

Dans les **3 jours ouvrables** suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le contractant

Pouvoir de déterminer les détails d'une réunion de lancement . La réunion aura lieu au

Usine de l'entrepreneur. Le coût de la tenue d'une telle réunion de préproduction doit être inclus dans le prix de la soumission.

Veuillez noter que les frais de déplacement et de subsistance du personnel du gouvernement seront pris en charge par le Canada.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.12 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider si une couverture d'assurance est nécessaire pour remplir son obligation en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute assurance acquise ou maintenue par l'entrepreneur est à ses propres frais et pour son propre bénéfice et protection. Il ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat et ne réduit pas sa responsabilité en vertu du contrat.

7.13 Clauses du manuel du SACC

D0018C (2007-11-30) - Livraison et déchargement

D2000C (2007-11-30) – Marquage

D2001C (2007-11-30) – Étiquetage

D9002C (2007-11-30) - Assemblages incomplets

7.14 Manuels

1. Au plus tard 14 jours civils avant la livraison du bateau, l'entrepreneur doit obtenir et livrer à l'autorité technique pour approbation tous les livres de données, les cahiers d'instructions d'exploitation, les manuels d'entretien et les listes de pièces de rechange (y compris les numéros de pièces et les instructions de commande) pour toutes les machines et l'équipement montés sur le navire au besoin. Une fois approuvé par l'AT, l'entrepreneur fournira 2 copies complètes conformément au TSOR et tel que spécifié dans le TSOR.
2. Lorsque les manuels sont examinés par le Canada, un tel examen ne dégage pas l'entrepreneur de toute responsabilité en vertu du contrat pour s'assurer de l'exactitude de tous les détails et de la pertinence de l'exécution du navire, ni n'oblige le Canada à accepter, en tout ou en partie, un élément de travail accompli conformément à ce manuel, ni ne signifie qu'un tel élément de travail répond aux exigences du TSOR.

7.15 Acceptation

1. L'acceptation provisoire du navire par le Canada pour la livraison du navire doit avoir lieu avec l'exécution d'un certificat conformément au formulaire **PWGSC 1105** à la fin satisfaisante du navire et de tous les essais. L'exécution des certificats ne doit en aucun cas libérer l'entrepreneur de toute obligation découlant du contrat.
2. Il est entendu et convenu que lorsque les travaux ont été pour l'essentiel achevés et que les parties se sont entendues sur les modalités et conditions permettant à l'entrepreneur de corriger toute lacune, le certificat mentionné ci-dessus peut être signé avec une déclaration jointe concernant la rectification des lacunes par l'entrepreneur.
3. L'acceptation finale du Canada doit avoir lieu à la fin de la période de garantie de 12 mois et au règlement de tous les comptes entre les parties relativement au contrat.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.16 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux tout au long et après l'exécution du contrat.

b) Les Parties conviennent de se consulter et de coopérer à l'exécution du Contrat, d'informer rapidement toute autre Partie de tout problème ou différend qui pourrait survenir et de tenter de les résoudre.

c) Si les parties ne sont pas en mesure de régler un différend par la consultation et la coopération, les parties conviennent de consulter une tierce partie neutre fournissant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de résoudre le problème.

d) Des services de règlement extrajudiciaire des différends sont offerts sur le site Web Achats et Vente Canada sous le titre « Règlement des différends ».

7.17 Procédures de réclamation de garantie

Signalement des défaillances avec potentiel de garantie

1. Le but initial d'un rapport de manquement est de faciliter la décision de faire intervenir ou non garantie et de générer des actions pour effectuer des réparations. Par conséquent, en plus de l'identification, données de localisation, etc. le rapport doit contenir les détails du défaut. Les décisions relatives à la garantie doivent en règle générale être prises localement et le processus administratif doit être conforme aux procédures indiquées.

2. Ces procédures sont nécessaires, car invoquer une garantie ne signifie pas simplement que le garant effectuer automatiquement les réparations à leurs frais. L'examen de la défectuosité pourrait bien entraîner une

Par conséquent, il est impératif que, pendant un tel examen, le Ministère :
directement représenté par l'autorité technique compétente qualifiée pour être d'accord ou en désaccord avec assertions du garant.

Procédures

1. Le personnel du navire apprend immédiatement qu'un équipement ou un système est en train de fonctionner

normes acceptées ou est devenu défectueux, les procédures d'enquête et de rapport sont comme suit :

a. Après examen de la spécification et du document d'acceptation, le responsable technique doit remplir la section 1 du formulaire de réclamation de garantie (copie jointe en annexe 1) et envoyer l'original à l'autorité contractante. Une copie sera ensuite transmise à l'entrepreneur. Si l'autorité contractante ou d'inspection n'est pas en mesure d'appuyer la garantie, le formulaire de réclamation des défauts sera retourné à l'expéditeur avec une brève justification. Il est à noter que dans ce dernier cas, TPSGC informera l'entrepreneur de sa décision et aucune autre mesure ne sera requise de sa part.

b. En supposant que l'entrepreneur accepte l'entière responsabilité des réparations, il remplit les sections 2 et 3 du formulaire de réclamation et le retourne au responsable de l'inspection qui confirme que les mesures correctives ont été prises.

rempli et qui distribue ensuite le formulaire au responsable technique et à l'autorité contractante de TPSGC.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c. Dans le cas où l'entrepreneur conteste la réclamation comme étant un défaut de garantie, ou s'il accepte de partager

L'entrepreneur doit remplir la partie 2 du formulaire de réclamation avec les renseignements appropriés et l'envoyer à

l'autorité contractante qui distribuera des copies au besoin;

2. Lorsque l'entrepreneur conteste une réclamation pour vice de garantie, le responsable technique peut prendre les dispositions suivantes : corriger le défaut par des ressources internes ou en sous-traitant le travail. Tous les coûts connexes doit faire l'objet d'un suivi et être consigné comme une accusation possible contre l'entrepreneur par l'action de TPSGC. Les coûts matériels et les heures-personnes consacrées à la correction du défaut doivent être enregistrés et consignés dans Section 5 de la réclamation de défaut de garantie par le responsable technique qui transmettra la garantie réclamation de défaut à l'autorité contractante. Les pièces défectueuses de l'équipement doivent retenue en attendant le règlement de la réclamation.

3. L'équipement défectueux associé à la garantie potentielle ne devrait normalement pas être démonté avant

le représentant de l'Entrepreneur a eu l'occasion d'observer le défaut. Le

les travaux doivent être entrepris par des méthodes de réparation normales et les coûts doivent être séparés en tant que

une accusation possible contre l'entrepreneur par une mesure de TPSGC.

4. Entente entre l'autorité contractante, le responsable de l'inspection, le responsable technique et L'entrepreneur se verra imposer l'une des conditions suivantes :

a. L'entrepreneur accepte l'entière responsabilité des coûts de réparation en vertu des dispositions du contrat relatives à la garantie;

b. Le responsable technique accepte l'entière responsabilité de la réparation de l'article concerné, ou l'entrepreneur et le responsable technique conviennent de partager la responsabilité des coûts de réparation dans de tels cas, l'autorité contractante négociera la meilleure entente de partage possible;

c. En cas de désaccord, TPSGC prendra les mesures nécessaires avec l'entrepreneur pendant que le responsable technique informe la haute direction, y compris les données et les recommandations pertinentes.

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TECHNIQUE DE BESOINS

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

ANNEXE « B »**MÉTHODE DE PAIEMENT**

Remarque : Les soumissionnaires doivent indiquer les articles suivants, leur prix unitaire de soumission, excluant les taxes.

Objet	Désignation des marchandises	Prix unitaire (\$CAD)	Quantité	Prix total (\$CAD)
1	4.6-4.9 Bateau utilitaire en aluminium avec moteurs construits conformément à l'annexe « A ».	\$	2	\$
2	Remorque	\$	2	\$
3	Livraison : Ressources naturelles Canada 2464, chemin Sheffield Ottawa (Ontario) K1B 4E5	\$	1	\$
Total excluant les impôts				\$

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C »

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSES DU CANADA

Sollicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D »

Réclamation de garantie



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Vessel Name – Nom de navire	File No. – N° de dossier	Contract No. - N ° de contrat
Customer Department – Ministère client	Warranty Claim Serial No. Numéro de série de réclamation de garantie	
Contractor – Entrepreneur	Effect on Vessel Operations Effet sur des opérations de navire Critical Degraded Operational Non- operational Critique Dégradé Opérationnel Non- opérationnel	
1. Description of Complaint – Description de plainte		
Contact Information – l'information de contact		
Name – Nom	Tel. No. - N ° Tél	

Solicitation No. - Invitation No.

23239-230967/B

Le client Réf. No. - Numéro de référence du client

23239-230967/B

Amd. Non. - Non. Modif.

No de dossier - No de dossier.

23239-230967/B

Numéro d'identification de l'acheteur

009mc

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature – Signature		Date
2. Contractor's Investigative Report – Le rapport investigateur de l'entrepreneur		
3. Contractor's Corrective Action – La modalité de reprise de l'entrepreneur		
Contractor's Name and Signature – Nom et signature de l'entrepreneur de reprise		Date of Corrective Action - Date de modalité de reprise
Client Name and Signature - Nom et signature de client		Date
4. PWGSC Review of Warranty Claim Action – Examen d'action de réclamation de garantie par TPSGC		
Signature – Signature		Date
5. Additional Information – Renseignements supplémentaires		
		

Énoncé des Besoins Techniques

16' (4.8768 m) Bateaux utilitaires en aluminium

Les exigences spéciales et les conditions à respecter sont identifiées avec un Astérix (*).

Contexte : Le Programme du plateau continental polaire (PPCP) est un organisme national de prestation de services qui offre un soutien logistique aux chercheurs des organismes gouvernementaux canadiens, des collectivités du Nord, des groupes indépendants et universitaires qui mènent des activités scientifiques dans l'Arctique canadien. Les services comprennent le transport aérien nolisé, l'hébergement à l'installation de Resolute, le prêt d'équipement de terrain et les communications à des sites éloignés. Le Programme est administré par le Secteur des terres et des minéraux de Ressources Naturelles du Canada.

Généralités

- * Les bateaux utilitaires en aluminium deviennent de plus en plus essentiels lorsqu'il s'agit de charges nominales plus élevées pour transporter les équipements scientifiques unique où une structure rigide est nécessaire pour monter l'équipement. De plus, une conception de plancher ouvert offre plus de volume pour se déplacer.
- * Le bateau doit être capable de naviguer et de négocier des lacs, des rivières, des bras de mer, des eaux profondes et peu profondes, des eaux libres à proximité des rivages et des rivages rocheux.
- * État de la mer numéro 0

Exigences :

- * Couleur - Le noir, le bleu, le gris ou le blanc sont tous des combinaisons de couleurs acceptables.
- * La longueur totale doit être comprise entre 15 pi (4,572 m) et 16 pi (4,8768 m) de longueur.
- * La largeur doit être d'au moins 72 pouces (182,88 cm).
- * Largeur de chine minimale doit être de 61 pouces (154.94 cm).
- * La profondeur doit être d'au moins 27 pouces (68,58 cm) de hauteur.
- * Un moteur hors-bord à quatre temps d'au moins 25 hp doit être offert à l'achat
- * La hauteur du tableau doit être de 20 pouces (50,8 cm) au maximum pour permettre l'utilisation de hors-bord à partir de notre sélection d'inventaire
- * Poids total ne dépassant pas 600 lb (272,15 kg) sans le hors-bord.
- * Une remorque munie d'un économiseur de tableau arrière, d'attaches de tableau arrière (2), de guides de charge tapissés (2) et d'une roue de secours est requise

Spécifications :

- * Doit être en mesure d'utiliser un moteur hors-bord de 30hp.
- * Le contenant de gaz doit demeurer portatif en tout temps et contenir au moins 20L de carburant.
- * Une capacité de charge d'au moins 800 lb (362,87 kg).

- * Yeux en acier inoxydable à attacher et / ou à apposer à la fois à la proue et à la poupe.
- * L'épaisseur du fond et de la coque doit avoir une épaisseur d'au moins 0,60 po (15,24 mm) et être en alliage de qualité marine.
- * Un tableau arrière en aluminium est le choix idéal pour la durabilité et la longévité ainsi qu'une étagère auto-drainant.
- * Doit être en mesure d'asseoir deux adultes au moyen de sièges rabattables.
- * Aires d'entreposage intégrées au pont et aux parois latérales pour l'équipement de sécurité.
- * Le plancher doit être plat et débarrassé des obstacles.
 - o Aucun siège central ne traverse le pont.
 - o Le sol doit être recouvert de vinyle de qualité marine.
 - o Le plancher doit être en contreplaqué ou en aluminium de qualité marine.
- * Une pompe d'assèchement électrique est nécessaire compte tenu de la taille du bateau et de son plancher scellé.
- * Une échelle de remise à bord d'urgence

Garantie et service de réparation

- * Le produit doit être justifié contre les matériaux défectueux et / ou la fabrication pour la durée de vie normale / prévue du produit.
- * Le soumissionnaire doit fournir un service de réparation certifié. Les services peuvent être attribués à un fournisseur de services certifié 3^{ème} partie reconnu par le soumissionnaire. Certifié, ce qui signifie que - toute réparation sous garantie n'affectera pas la garantie de l'artisanat / des matériaux du fabricant;
- * Fournir des services de réparation (*certifié 3^{ème} partie acceptable*) pour les travaux non garantis à un coût raisonnable; et
- * Réparation à effectuer à l'aide de pièces et de matériaux d'origine.

Prévisions du contrat

Achats prévus pour deux unités